

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation : Date d'affichage de la convocation :	19 juin 2015	Nombre de conseillers communautaires En exercice: 50 Présents : 41 Votants : 49
	19 juin 2015	

Séance du 26 juin 2015

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le vingt six juin deux mille quinze à dix neuf heures, dans la salle des fêtes de Bussy en Othe, sous la présidence de M. Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS :

M. Claude GRUET, Mme Régine PASQUIER, M. Michel DEFRANCE, M. Laurent RIOTTE, Mme Catherine DECUYPER, M. Patrick LEMAISTRE, M. Yannick VILLAIN, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Serge BLOUET, Mme Fabienne SCALABRIN-GUILLOTEAU, M. Rémi BICHEBOIS, M. Jean-Pierre ROUSSEAU, M. Claude PERREAU, M. Gérard VERGNAUD, M. Bernard MORAIN, Mme Frédérique COLAS, M. Nicolas SORET, M. Jean-Yves MESNY, Mme Bernadette MONNIER, Mme Monique PAUTRE, M. Mohammed BELKAID, M. Yann CHANDIVERT, Mme Isabelle MICHAUD, Ludivine DUFOUR, M. Jean PARMENTIER, M. François JACQUET, M. Jacques COURTAT, Mme Emilie LAFORGE, Mme Corinne BALLANTIER, M. Laurent CHAT, Mme Eliette ITALIANO, M. Lionel BOUTIN, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, Mme Sylvie BLANC, M. Alain PETER, M. Bernard DUGOURGEOT, Mme Catherine PICHON, M. Pierre MATHEY, M. Didier MIGNON, M. Bruno JAN

ETAIENT ABSENTS

M. Christian ROTILIO, procuration à M. Jean-Pierre ROUSSEAU
M. Patrice CHASSERY, procuration à M. Jacques COURTAT
Mme Laurence MARCHAND, procuration à Mme Frédérique COLAS
M. Richard ZEIGER, procuration à M. Yves MESNY
Mme Sylvie CHEVALLIER, procuration à M. Yann CHANDIVERT
M. Benoît HERR, procuration à M. Bernard MORAIN
Mme Laure FARO, procuration à M. Bernard DUGOURGEOT
M. Gilles-Maxime POIBLANC, procuration à Mme Emilie LAFORGE
Mme Monique MERCIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Frédérique COLAS

Objet : convention régionale de cohésion sociale et urbaine

OBJET : convention régionale de cohésion sociale et urbaine

Vu la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Jovinien,

Considérant que le contrat de ville (document annexé) a été élaboré en lien avec les différents partenaires Etat, conseil régional, conseil départemental, DDCSPP, DDT et communauté de communes du Jovinien

Considérant les engagements de la Région dans ce contrat de ville :

- Favoriser la qualité des logements sociaux et des équipements publics,
- Accroître l'attractivité des quartiers par l'amélioration du cadre de vie,
- Favoriser l'accès à l'information, à l'orientation, à la formation et à l'emploi,

Considérant les engagements de la ville de Joigny suivants :

- Mettre en œuvre les orientations de la stratégie de cohésion sociale et urbaine,
- Inciter au développement d'actions répondant aux orientations stratégiques de la région, notamment à :
 - o Favoriser l'articulation des actions permettant de construire des parcours positifs d'accès à la formation ou à l'emploi,
 - o Favoriser l'articulation des actions permettant l'appropriation des espaces publics et la valorisation de l'image des quartiers concernés,
- Transmettre annuellement à la Région les éléments de bilan permettant l'évaluation des objectifs de la convention présente qui seront examinés lors du comité de pilotage annuel,
- Informer la région des événements relatifs aux actions soutenues par la région et à mentionner systématiquement le financement de la région dans toutes les opérations de communication relatives aux actions soutenues par la région.

Considérant que la Région s'engage à mobiliser au maximum une enveloppe de crédits de fonctionnement à hauteur de 52 415 € sur la période 2015-2017.

Vu l'exposé du président,

Le conseil communautaire,

Après avoir délibéré,

POUR : 38

CONTRE : 5 : M. BOURRAS, Mme BLANC, M. PETER, M. DUGOURGEOT (pour lui-même et Mme FARO – pouvoir)

ABSTENTIONS : 2 : Mme LAFORGE (pouvoir de M. POIBLANC), M. COURTAT (pouvoir de M. CHASSERY)

N'ont pas pris part au vote : 4 : Mesdames BALLANTIER, LAFORGE et Messieurs COURTAT, JACQUET.

approuve cette convention (document annexé)

autorise le président ou son représentant à signer cette convention avec la Région.

Pour copie conforme,
Le Président,
Nicolas SORET

Date de réception
par la Préfecture : 21/7/15
date de publication : 21/7/15



